

ARRETE
portant nomination des membres
de la Commission Consultative Paritaire

Le Maire de la ville de Dreux ;

Vu le Code de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016, relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du n°2022-033 du 7 avril 2022, portant création d'une commission consultative paritaire commune entre la collectivité et ses établissements publics rattachés (CCAS - CDE) ;

Vu le tirage au sort organisé le 9 décembre 2022 en vue de pourvoir les sièges vacants parmi les électeurs remplissant les conditions d'éligibilité ;

Considérant qu'au regard de la liste des effectifs de la collectivité arrêtée au 1er janvier 2022 pour la commission consultative paritaire, le nombre de représentants du personnel est fixé à 4 ;

Considérant que la commission consultative paritaire comprend paritairement des représentants de la collectivité et des représentants du personnel ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition de la Commission Consultative Paritaire de la ville Dreux s'établit comme suit :

Membres représentant la collectivité :

Titulaires	Suppléants
Philippe RIVE (Vice-Président)	André HOMPS
Marie-Françoise SCAVENNEC	Mounir CHAKKAR
Caroline SIMOES	Ratko KLISURA
Martine PITOU	Arnaud DAUTREY

Membres représentant le personnel :

Titulaires	Suppléants
Pauline TOURNEUR	Mundele MOLONGO
Dieydi DRAME	Claude LEFEBVRE
Stella CARPENTIER	Céline THIRY
Lucile HITIER	Tapa Bakary MACALOU

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville et Monsieur le comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

.../...

Le Tribunal Administratif, 28 rue de la Bretonnerie – 45000 ORLEANS, peut être saisi par courrier pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté, ou par l'intermédiaire de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le 27/04/2026



Le Maire,

Abdel-Kader GUERZA

Acte certifié exécutoire
après dépôt à la Sous-Préfecture le :
et publication le :